

# HANDICAP : les dispositifs qui vous concernent

Malades en affection de longue durée (chroniques) vous avez des droits (ils peuvent-être reconnu de 50 à 79% d'invalidité, voir plus et moins) : En effet, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées pose le principe d'un nouveau droit : le « droit à compensation » :

- Pour permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap dans sa vie quotidienne.
- Quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, quels que soient son âge ou son mode de vie.
- En prenant en compte ses besoins, ses attentes et ses choix de vie.

## Des sigles à connaître :

MDPH Maisons départementales des personnes handicapées (conseil, accompagnement [http://www.cnsa.fr/article.php3?id\\_article=27](http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=27)) attributions de prestations et aides financières aux personnes en situation de handicap.

Organe décisionnaire CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ; attribution de l'AAH Allocation adulte handicapé (<http://www.handroit.com/aah.htm>) et PCH Prestation de compensation du handicap ([http://www.cnsa.fr/article.php3?id\\_article=34](http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=34)) et carte d'invalidité civile, de celle de priorité d'accès ou encore la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Enfin Le guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées (GEVA).

Il vous faut déposer auprès de la MDPH un dossier (formulaire correspondant à la prestation sollicitée et pièces justificatives demandées). Il faut avoir généralement plus de 20 ans pour y prétendre et un handicap reconnu d'environ 80% (cas des dialysés en principe).

Il existe aussi : Les aides pour l'autonomie des personnes âgées APA

([http://www.cnsa.fr/article.php3?id\\_article=16](http://www.cnsa.fr/article.php3?id_article=16))

Adultes handicapés voici la synthèse : Le point sur votre protection sociale, sur les aides auxquelles vous avez droit et sur leurs conditions d'attribution.

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-etes-adulte-handicape/votre-protection-sociale.php> Les démarches MDPH et assurance maladie :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/votre-pension-d-8217-invalidite/la-carte-d-invalidite.php>

Chartes et guides pratiques relatifs aux personnes handicapées :

<http://www.solidarite.gouv.fr/espaces,770/handicap,775/informations-pratiques,1328/documentation-publications,49/ouvrages-pratiques-chartes,1348/handicap-personnes-agees,1688/chartes-et-guides-pratiques,7543.html> dont :

[http://www.leparticulier.fr/jcms/c\\_36595/les-droits-des-personnes-handicapes?boutik=true](http://www.leparticulier.fr/jcms/c_36595/les-droits-des-personnes-handicapes?boutik=true)



[lrsasso@orange.fr](mailto:lrsasso@orange.fr)